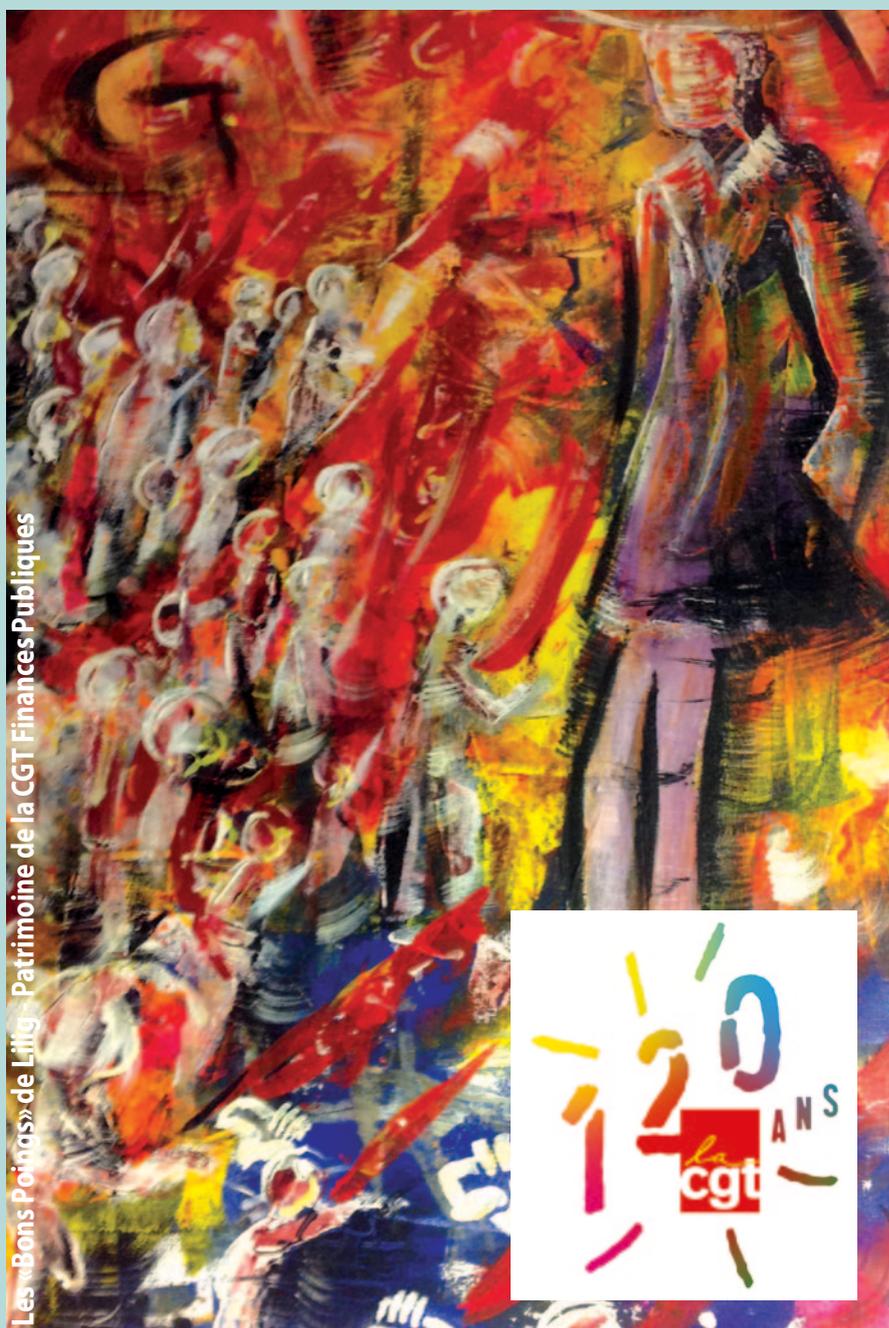


Contrôleurs Stagiaires des Finances Publiques

Sommaire

- 2 • Bienvenue
- 3 • La DGFIP
- 4 • La vie à l'ENFiP
- 5 • La formation théorique
- 6 • Vos différents stages
- 7 • Vos droits à congés
- 8 • Le contrôle de connaissances
- 9 • Votre titularisation
- 10 • La carrière de contrôleur des Finances Publiques
- 11 • Vos indemnités de stage et de remboursement de frais de transports
- 12 • Vos premières affectations
- 13 • La CGT... Incontournable !
- 14 • Vos représentants à l'ENFiP
- 15 • Bulletin d'adhésion



- **Fanny DE COSTER**

Suivi national ENFiP

☎ 06.32.08.28.56

fanny.de-coster@dgfip.finances.gouv.fr

- **Jason BOSANSKY**

Référent Ecole de Lyon

jason.bosansky@dgfip.finances.gouv.fr

06.07.81.66.32

Local intersyndical

Cgtenfiplyon@gmail.com

- **Laetitia BARRIER**

Référente Ecole de Noisy

laetitia.barrier@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 07.82.68.49.28

Local syndical : Bureau au RDC

- **Saïd ZERAR**

Référent Ecole de Clermont Ferrand

☎ 06.51.58.27.71

said.zerar@dgfip.finances.gouv.fr

Local syndical : Bureau 314 au 3^{ème} étage

Nous vous invitons à consulter aussi le
site de la CGT Finances Publiques
www.financespubliques.cgt.fr

La CGT Finances Publiques est heureuse de vous accueillir alors que vous entamez votre formation initiale de contrôleurs des Finances Publiques à Lyon, à Noisy le Grand ou à Clermont-Ferrand.

Nous vous félicitons et vous souhaitons la bienvenue à l'ENFiP !

Chaque promotion qui intègre la DGFIP est un apport de nouveaux collègues, primordial pour l'exercice des missions de notre administration. Ces promotions sont d'une extrême diversité : origine externe ou interne, premiers pas dans le monde du travail ou début d'une nouvelle carrière .

Un point commun cependant : vous êtes des fonctionnaires stagiaires qui allez recevoir une formation professionnelle théorique et pratique, à l'issue de laquelle vous serez titularisés et assumerez les fonctions et missions d'un contrôleur des Finances Publiques.

Vos préoccupations en ce début de scolarité sont diverses et tout au long de votre formation au sein de l'ENFiP, lors de vos stages et durant toute votre carrière, les militants et élus de la CGT seront disponibles pour vous renseigner, vous conseiller, vous représenter, vous défendre..

N'hésitez pas à les contacter !

La formation dispensée risque d'être intense et son rythme soutenu. Comme la CGT, vous vous inquiétez sûrement de savoir si elle va répondre à tous vos besoins et attentes. De ce fait, il est primordial que vous nous donniez votre avis sur la formation dispensée à l'ENFiP et sur les conditions de déroulement des stages.

Face aux insuffisances déjà constatées par les stagiaires des promotions précédentes, la CGT Finances Publiques revendique une amélioration de la formation, tant dans son contenu, sa durée, qu'au regard des méthodes pédagogiques.

Et bien que les soucis des services soient encore loin pour vous, il faut que vous sachiez que les réformes de structures et évolutions en cours à la DGFIP impactent directement vos futures fonctions. Nous vous informerons donc pendant votre scolarité sur ces sujets qui concernent autant l'avenir des missions que vos droits et garanties.

Année de formation, certes... année d'incertitude, plus qu'à l'accoutumée... mais aussi année riche de nouvelles rencontres. Vous garderez certainement de votre passage à l'ENFiP, malgré le stress ou les difficultés inhérentes à l'exercice, quelques (très) bons souvenirs...

Syndicat de lutte et de propositions, la CGT Finances Publiques a à cœur de défendre les intérêts des agents et donc des vôtres et s'engage à vos côtés pour la réussite de votre « année d'école » à tous points de vue...!

Bonne formation...



Ce Guide « d'accueil des Contrôleurs » a vocation à vous fournir un aperçu rapide et pratique de ce qui vous attend pendant votre formation.

La DGFIP aujourd'hui, une réalité dénoncée par la CGT Finances Publiques

Vous entrez aujourd'hui dans l'administration et plus particulièrement à la Direction Générale des Finances Publiques. C'est malheureusement dans un contexte de dégradation des conditions de travail des agents, liée aux nombreuses suppressions d'emploi et au manque de moyens, que vous accédez au grade de contrôleur des Finances Publiques.

Les politiques menées sous l'unique dogme d'économies budgétaires abîment le travail à la DGFIP. La tension dans les services n'a jamais été aussi forte, mais les agents doivent en plus supporter le recul réel de leurs droits et garanties.

Les missions de la DGFIP sont en danger, de multiples annonces et réformes à venir inquiètent : retenue à la source, réforme territoriale, restructuration du réseau, fermetures de postes, fusion de services, chantier engagé sur la formation initiale etc....

Plus largement ce sont les Services Publics qui sont attaqués de toute part sous la doctrine du libéralisme. L'image du Service Public, du fonctionnaire ou même de l'impôt, n'est plus véhiculée qu'en terme de coût pour les contribuables et les entreprises. Le service rendu, les valeurs de solidarité et d'égalité de traitement, la neutralité, l'indépendance et l'égalité devant l'impôt ... tout ce que peut apporter le service public est simplement occulté !

La DGFIP de demain avec vous et la CGT Finances Publiques

Face à ces politiques, la CGT Finances Publiques n'abdique pas et propose une toute autre conception du service public. Loin d'être un coût, les services publics sont une richesse, ils sont les garants du lien social et de l'égalité dans notre société, à l'opposé des politiques qui poussent à être de plus en plus individualiste.

La CGT Finances Publiques se bat pour renforcer toutes les missions de la DGFIP, lutte avec les agents pour le maintien des services publics de qualité et de proximité, pour de meilleures conditions de vie au travail et l'amélioration des droits et garanties.

La DGFIP de demain c'est VOUS ! Vous serez les acteurs d'une cohésion sociale essentielle à la richesse des populations. Vous pouvez compter sur la CGT pour être à vos côtés !



© Fotolia

ENSEMBLE CONSTRUONS L'AVENIR



Les relations stagiaires

Cette année, deux contrôleurs de la promotion précédente sont affectés dans les établissements de Lyon et Noisy Le Grand pour être "relations-stagiaires" et un inspecteur occupe ce poste à Clermont Ferrand.

Leur rôle est de renseigner et d'informer les stagiaires, de faciliter leur intégration, de faire profiter de leur expérience, de faire le lien avec les services administratifs. Cette année, n'hésitez donc pas à contacter :

- Anne VAILLANT à Lyon : 04.72.00.77.78
- Hasna AMSSAOU à Noisy-Le-Grand : 01.57.33.70.36
- Mathieu BERTHET à Clermont-Ferrand (bureau 320) : 04.73.34.48.33

L'ATSCAF-ENFiP (Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières)

A Lyon, Noisy-Le-Grand comme à Clermont Ferrand, vous pouvez contacter les collègues qui s'occupent de cette association dans laquelle peuvent se retrouver les stagiaires, les chargés d'enseignement et tout le personnel administratif.

- Fabrice HERMANN à Lyon : 04.72.00.77.11
- Cindy BUCHHOLTZ à Noisy-Le-Grand : 01.57.33.70.41
- Frédéric DELMON à Clermont Ferrand : 04.73.34.48.34

Stagiaires en situation de handicap

Chaque année, l'ENFiP accueille des collègues en situation de handicap, ayant passé le concours ou recrutés par voie contractuelle. Des "correspondants-handicap" ont été désignés. Il s'agit de :

- Martine MAGUET à Lyon : 04.72.00.77.22
- Didier SENECHAL à Noisy-Le-Grand : 01.57.33.70.76
- Christine CHASSELADE à Clermont-Ferrand : 04.73.34.48.31

C'est un sujet sur lequel nous intervenons depuis de nombreuses années et l'ENFiP a beaucoup amélioré les conditions matérielles d'accueil (travaux d'adaptation et d'aménagements des bâtiments et mobiliers, aides personnelles adaptées aux épreuves de contrôle des connaissances, services divers, travail de partenariat local avec une association...).

Mais beaucoup reste à faire pour permettre à chacun de réussir sa scolarité dans les meilleures conditions. La CGT a des propositions : améliorer l'information des autres stagiaires sur le handicap, poursuivre l'adaptation de la documentation pédagogique (sous-titrage, ...), élaborer des synthèses des visioconférences, proposer des séances de reformulation des cours, adapter le temps de travail notamment à l'ENFiP quand cela est nécessaire...

Le personnel de l'ENFiP

Pour la CGT, il n'y a que des collègues à l'ENFiP. Certains y restent quelques mois (les stagiaires) et d'autres plus longtemps !

Il y a, à l'ENFiP, les chargés d'enseignement et les agents des services administratifs. Vous ne serez pas directement en contact avec tous, mais tous contribuent au bon déroulement de votre scolarité. Et ça fait du monde ! Vous pourrez prendre connaissance de l'organigramme de l'ENFiP sur :

<http://enfi.intranet.dgfip/direction/organigrammes/organigramme.htm>

Les aides sociales

La plupart des dispositifs d'aides sociales vous seront ouverts lors de votre installation en octobre 2016, mais il existe des aides diverses qui vous sont offertes dès votre scolarité.

Les aides de l'action sociale sont ministérielles et touchent les domaines du logement, de la restauration, des vacances-loisirs et de l'aide d'urgence.

Renseignez-vous en consultant le document de 4 pages de la CGT Finances Publiques « La CGT vous informe sur l'Action Sociale » et auprès du correspondant social de l'ENFiP.

L'informatique de l'ENFiP

Chaque stagiaire a son propre ordinateur portable, des casiers sont attribués dans chaque établissement.

Pour la CGT, la formation dispensée à l'ENFIP doit être une véritable formation professionnelle qui permette à la fois de préparer votre carrière et d'apprendre votre futur métier. Une véritable alternance doit être mise en place, en lien avec une réflexion sur les méthodes pédagogiques.

La durée de la scolarité reste cependant la même, en dépit des réformes, de l'accumulation des missions et SURTOUT de la fusion des scolarités (Impôts/Trésor) déjà très denses.

Vous serez les acteurs de cette scolarité, ce sera à vous de nous faire remonter les difficultés rencontrées, que ce soit au niveau de la théorie enseignée, la densité, les amplitudes horaires etc.

L'organisation des cours à l'ENFIP

Vous aurez des séances quotidiennes de cours de 6h30 (dont deux pauses de 15 minutes). Les cours sont dispensés sur la journée, avec deux demi journées libérées par semaine (les mardis et vendredis après midi).



Il se peut que certains mardis après midi soient pris par des conférences, cours de soutien, cours optionnels etc...

Pour la CGT Finances Publiques ce n'est pas satisfaisant !

La CGT Finances Publiques revendique le droit à repos pour chaque agent. Pour les stagiaires, la CGT revendique donc 3 demi journées libérées dont les lundis matins et vendredi après midi afin de permettre à chacun un véritable week-end sachant que les établissements peuvent être très éloignés des lieux de résidence familiale.

Ces journées, composées de 2 séances de cours de 3 heures, de deux pauses de 15 minutes et de la pause méridienne, ont

une amplitude horaire très large surtout quand on y ajoute les temps de transport et les temps de travail personnel à fournir en dehors des heures de cours. La CGT a analysé cette problématique et a insisté auprès de la Direction Générale sur la difficulté pour les stagiaires d'assimiler correctement tous les enseignements dans ces conditions.

Pour l'administration, cette formation est un investissement sur l'avenir pour les stagiaires, donc peu importe les efforts et sacrifices à faire pour la réussir !

Le contenu des enseignements

☛ Formation carrière de 4 mois :

D'un volume horaire de 247 heures d'enseignement, elle doit vous permettre d'acquérir une connaissance globale de votre environnement professionnel, des missions et de l'organisation du ou des ministères financiers.

☛ Formation dominante de 3 mois :

D'un volume horaire de 237 heures d'enseignement, elle doit vous permettre d'approfondir vos connaissances techniques propres aux métiers de la gestion publique, de la fiscalité des particuliers ou de la fiscalité des professionnels.

☛ Affectation en formation « dominante » :

Vous allez donc devoir faire un choix entre les 3 spécialités :

- Gestion Publique (GP)
- Fiscalité des particuliers (FIPER)
- Fiscalité des entreprises (FIPRO)

C'est l'ancienneté administrative « recalculée » qui sera prise en compte pour départager les stagiaires.



Les deux stages pendant la formation théorique

Dès le mois d'octobre l'ENFiP vous demandera d'effectuer des choix de lieu de stage pour le stage « découverte ». Vers le mois de mars 2016, vous devrez effectuer à nouveau des choix pour le stage « d'application ».

Une fois les choix des stagiaires effectués, l'administration vous affectera en fonction des places disponibles et de la volonté d'accueil des Directions locales. Il arrive de plus en plus souvent, en raison notamment des réformes de structures ou dans les départements très demandés, que des stagiaires n'obtiennent pas satisfaction.

Faites nous remonter vos difficultés le plus rapidement possible afin d'envisager un recours pour les situations les plus difficiles.



Les stages « d'application » dans les DOM se font par système dérogatoire pour les agents « ultra marins ». Rapprochez vous des représentants de la CGT pour plus d'informations.



POINT INFO :

La situation dans les services pousse l'administration à considérer les agents stagiaires comme devant être « rentables ». Ces stages doivent rester de véritables périodes de formation vous permettant de prendre votre poste sereinement en octobre 2016.

Le choix du lieu de stage a un impact sur le montant des indemnités. Voir page 11.

← Le stage découverte : du 23 au 27 novembre 2015

Positionné en début de scolarité, l'objectif affiché est de sensibiliser aux différentes missions des services territoriaux et à leur organisation afin de vous aider dans votre choix de « dominante ».

← Le stage d'application : du 2 mai au 31 août 2016

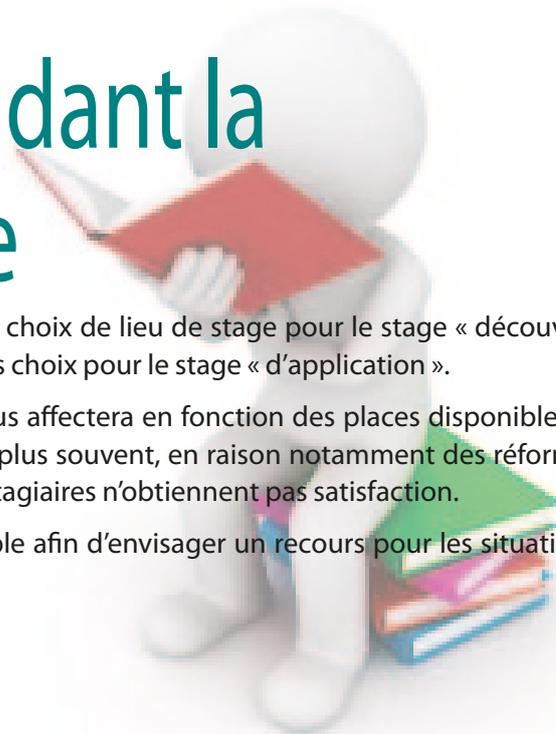
L'objectif de ce stage est de concrétiser les connaissances acquises durant la formation. Il sera effectué dans un service correspondant à votre dominante.

← Le stage 1er métier : du 1er au 30 septembre 2016

Ce stage est effectué dans votre direction d'affectation. Prévu à l'origine avec des retours à théoriques à l'ENFiP supprimés en 2015, il est devenu une simple continuité de votre stage d'application.

Ces stages font partie intégrante de votre formation professionnelle initiale. Ils sont placés sous la responsabilité de l'ENFiP en étroite liaison avec les services formation professionnelle des Directeurs Départementaux ou Régionaux des Finances Publiques (DDFiP ou DRFiP). Un tuteur vous accompagnera.

Des formations complémentaires peuvent vous être proposées au niveau local, régional, interrégional ou national, dès l'arrivée dans votre direction d'affectation.



Les congés

Vous suivez une formation dont le calendrier ne correspond pas à une année civile. Vos droits à congés font donc l'objet d'un décompte pour les périodes antérieures et postérieures à la scolarité. Vous trouverez le détail dans le tableau :

| | Période précédant la scolarité (1 ^{er} janvier au 31 août 2015) | Période de scolarité (1 ^{er} septembre 2015 au 31 août 2016) | Période postérieure à la scolarité (1 ^{er} septembre au 31 décembre 2016) |
|-----------------|--|--|---|
| Externes (3) | Néant | Suspensions de cours. + Droits à congés proratisés pour l'année 2015 soit 3/12ème qui s'ajoutent aux congés acquis sur l'année 2016. La période n'ouvre pas droit à aux jours ARTT ni aux jours de fractionnement. | Congés annuels : intégralité des droits à congés. ARTT : 8/12e des droits. |
| Internes | Congés annuels : intégralité des droits à congés. ARTT : 9/12e des droits. Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles. | Suspensions de cours. | Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles. |

(3) La détermination des droits à repos des lauréats du concours externe de contrôleur des finances publiques disposant déjà de la qualité d'agent des finances publiques est identique à celle des lauréats du concours interne.

Pendant votre formation théorique, vous n'avez pas possibilité de poser des congés annuels ou des jours d'ARTT. Vous bénéficiez de suspensions de cours octroyées par l'ENFiP.

Entre octobre 2015 et avril 2016 vous bénéficiez des suspensions de cours suivantes :

- Le vendredi 30 octobre 2015
- Du 21 décembre 2015 au 1er janvier 2016
- Du 22 au 26 février 2016
- Le vendredi 29 avril 2016

Les autorisations d'absence

En principe, les autorisations d'absence et facilités horaires sont accordées aux agents stagiaires dans les mêmes conditions que pour les agents titulaires. Mais lors de la formation théorique, l'administration précise qu'elles ne peuvent être accordées que lorsque

cela reste compatible avec le suivi de la scolarité. C'est le directeur de l'établissement, par délégation du directeur de l'ENFiP, qui octroie ou non ces autorisations.



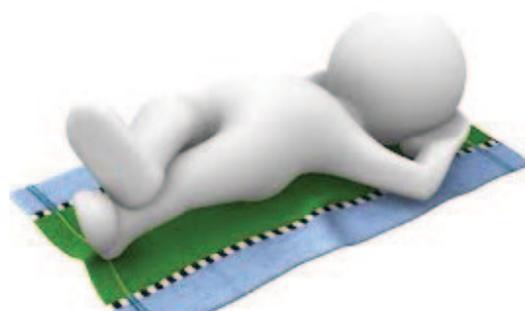
L'ENFiP effectue des prélèvements de 1/30ème du traitement pour une absence non autorisée ou non validée. Dans certains cas l'ENFiP prélève également 1/30ème lorsqu'elle estime qu'un stagiaire cumule trop de retards qu'elle n'estime pas justifiés.

La CGT Finances Publiques dénonce ce dispositif et la politique d'octroi des autorisations d'absence. Les stagiaires ne pouvant pas poser de congés durant la scolarité, les règles devraient donc être encore plus larges que pour les agents titulaires et non l'inverse !

La CGT Finances Publiques dénonce ce dispositif et la politique d'octroi des autorisations d'absence. Les stagiaires ne pouvant pas poser de congés durant la scolarité, les règles devraient donc être encore plus larges que pour les agents titulaires et non l'inverse !

Le Compte Epargne Temps

Les périodes de stages théoriques et pratiques ne permettent pas l'ouverture d'un compte épargne temps. Si vous en avez déjà un, vous ne pouvez pas effectuer d'option durant la formation, ni consommer des jours épargnés.



8 Le contrôle de connaissances

L'évaluation

L'évaluation de votre formation comprend cinq épreuves obligatoires, organisées sous forme de contrôle continu tout au long de la scolarité. Il se compose de 3 épreuves écrites d'une durée de 3 heures, une épreuve orale collective et une épreuve orale individuelle. A ce contrôle de connaissances s'ajoute la note administrative de participation (NAP).

Toutes ces épreuves sont notées coefficient 1.

Les dates des 3 épreuves écrites sont :

- 16 novembre 2015
- 25 janvier 2016
- 14 mars 2016

Les dates des épreuves orales sont :

- oral collectif les 17 et 18 décembre 2015
- oral individuel du 11 au 15 avril 2016



En cas d'absence le jour d'une épreuve, vous pourrez participer à une épreuve de rattrapage à la seule condition que votre absence soit justifiée, dans le cas contraire vous obtenez 0/20.

Le contenu des épreuves

Les épreuves écrites

Au nombre de 3 et d'une durée de 3 heures maximum, elles peuvent porter sur une ou plusieurs matières. Elles se composent, en général, d'exercices pratiques, d'écritures comptables, de rédactions de courriers administratifs, de questions à réponses courtes, de résolutions de cas pratiques etc...

Le temps imparti est contraint, nous vous conseillons d'être très attentifs

aux consignes et d'appliquer les schémas de raisonnement vus en séances de cours.

Les épreuves orales

Oral collectif

Cette épreuve consiste à analyser un sujet en lien avec l'organisation et le fonctionnement de la DGFIP.

Vous serez dans une équipe de 4 stagiaires (en général) et devrez traiter en amont un sujet tiré au sort. Vous aurez des créneaux libérés dans votre emploi du temps pour cette préparation.

Le jury de 2 chargés d'enseignements vous notera sur le sujet pendant 20 minutes et sur des questions qu'il vous posera pendant 10 minutes.

La note est collective.

Oral individuel

Cette épreuve de fin de scolarité porte sur l'ensemble du programme de la formation en rapport avec votre dominante. Après tirage au sort du sujet, vous avez 30 minutes de préparation. Devant le jury vous aurez 20 minutes pour traiter du sujet principal et 10 minutes seront dévolues aux questions annexes en lien ou non avec le sujet principal.

Cet oral se compose d'un ou plusieurs cas pratiques recouvrant différentes matières. Il a pour objectif de vérifier la maîtrise de vos connaissances techniques et votre aptitude orale, votre capacité d'analyse et de synthèse, ainsi que les solutions que vous proposez d'apporter.



La note administrative de participation

Une « Note administrative de participation » (NAP) est attribuée à l'issue du contrôle de connaissances (en avril) et est intégrée à la moyenne (coeff. 1) avant l'épreuve « Joker » (cf paragraphe sur la titularisation). Cette note est attribuée, sur proposition de l'équipe pédagogique, par le directeur de l'établissement, en fonction de « votre comportement général » et de vos « capacités à remplir vos futures missions ».

La CGT Finances Publiques demande

la suppression de la NAP : elle conteste son caractère subjectif et son importance dans la validation de la scolarité alors qu'elle est totalement opaque et non susceptible de recours.

Les annales des contrôles de connaissances sont à votre disposition auprès du « relation stagiaire », à la bibliothèque et au local CGT.

Nous vous conseillons d'informer au plus tôt l'équipe pédagogique et la CGT des difficultés et problèmes éventuels qui pourraient perturber votre scolarité.



A l'issue du contrôle des connaissances

Vous devez obtenir une note moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'issue de la scolarité pour pouvoir être titularisé dans le corps des contrôleurs des finances publiques. Dans la réalité c'est le cas pour la quasi-totalité des stagiaires.

Si vous n'avez pas obtenu cette moyenne à l'issue des 5 épreuves et avec prise en compte de la NAP, vous participerez à l'épreuve de rattrapage (Joker) organisée en fin de scolarité (20 avril 2016), quelques jours après le résultat du dernier oral et remise de la NAP.

La note obtenue se substitue à la note la plus basse obtenue à l'une des épreuves écrites ou orales. Si vous n'obtenez pas la moyenne à l'issue de cette dernière épreuve, vous ne pourrez pas être titularisé en tant que contrôleur. Vous serez alors entendu par une "structure d'écoute". Devant celle-ci, composée de représentants de la direction de l'ENFiP et d'un représentant d'une direction locale, vous exposerez les difficultés rencontrées pendant la scolarité et leurs raisons. Les représentants de la CGT Finances Publiques, qui ont l'expérience de ces structures, pourront utilement vous aider à la préparer et vous y accompagner. La décision finale sera prise lors de la Commission Administrative Paritaire (CAP) de titularisation vers juin 2016.

Une étape supplémentaire pour les stagiaires contractuels handicapés : une véritable discrimination

En plus de la condition d'obtenir une note égale ou supérieure de 10/20 au contrôle de connaissances, le stage d'application pour les stagiaires contractuels est probatoire !

La CGT Finances Publiques condamne cette règle discriminatoire dans le sens où ce stage n'est probatoire QUE pour les contractuels handicapés de catégorie B. La CGT continue de se battre pour la suppression de ce stage probatoire.

Qu'est-ce qu'une Commission Administrative Paritaire (CAP) ?

La gestion individuelle des agents durant toute leur carrière (titularisation, mutation, entretien professionnel, promotion, refus de position, discipline...) est gérée par la CAP du corps concerné. C'est un organisme paritaire composé à égalité de représentants de l'administration et de représentants du personnel, élus directement par les agents du corps tous les 4 ans. Les CAP émettent des avis et il existe des CAP nationales et locales.

La CAP de titularisation

Elle émet un avis sur la titularisation de la promotion. A cette occasion, la CAP fait le point sur les conditions de déroulement de la scolarité et examine la situation des collègues qui n'ont pas eu la moyenne à l'issue de la scolarité.

- ▶ Les contrôleurs stagiaires des finances publiques lauréats du concours :
- qui ont obtenu la moyenne de 10/20, sont titularisés au 1er octobre 2016
- qui n'ont pas obtenu la moyenne de 10/20 sont amenés en principe à redoubler, mais la Direction Générale peut décider de les reverser en catégorie C ou de les licencier.
- ▶ Les contrôleurs stagiaires des finances publiques contractuels handicapés :
- qui ont obtenu la moyenne de 10/20 et dont le stage probatoire est validé, sont titularisés au 1er octobre 2016
- qui ont obtenu la moyenne de 10/20 et dont le stage probatoire n'est pas validé, ou qui n'ont pas obtenu la

moyenne de 10/20 et dont le stage est validé, peuvent être soit titularisés, soit bénéficier d'un renouvellement de contrat en catégorie B ou C, soit voir leur contrat non renouvelé. La situation de ces stagiaires est examinée lors de la CAP.

La CGT revendique le droit à la seconde chance et donc au redoublement pour les stagiaires qui le souhaitent car chacun a des raisons objectives expliquant les difficultés rencontrées durant la scolarité.

La seconde chance doit être un droit, face à un système actuel de contrôle de connaissances qui tend vers un 2ème concours !

La CGT demande que la CAP de titularisation joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

Reclassement et date d'effet de votre titularisation

Suite à la CAP, votre titularisation prendra effet au 1er octobre 2016.

- Les contrôleurs stagiaires qui n'étaient pas fonctionnaires avant leur entrée à l'ENFiP, seront titularisés au minimum au 2ème échelon du grade de contrôleur des finances publiques. S'y ajoute éventuellement la prise en compte de périodes militaires et/ou d'une partie de leur activité professionnelle dans le privé ou le public.
- Les contrôleurs stagiaires anciennement fonctionnaires seront titularisés après prise en compte de leur ancienneté administrative.

De nombreuses et diverses modifications ont été apportées ces dernières années qui rendent les calculs de reclassement assez difficiles. La CGT Finances Publiques vous remettra pendant votre scolarité un document « Votre reclassement en B » qui vous donnera des informations précises.

Vous êtes actuellement Contrôleur des Finances publiques stagiaire et vous serez titularisé Contrôleur des Finances publiques le 1er octobre 2016. Vous déroulez ensuite votre carrière (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice de traitement) en fonction de votre ancienneté et de votre évaluation.

La carrière de contrôleurs des Finances Publiques Vous êtes actuellement Contrôleur stagiaire et vous serez titularisé dans les conditions précisées page 9. Vous déroulez ensuite votre carrière dans le grade de Contrôleur 2^{ème} classe (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice de traitement) en fonction de votre ancienneté et de votre entretien professionnel. (cf. tableaux ci-contre).

Vous pourrez ensuite accéder au grade de Contrôleur 1^{ère} classe, puis de Contrôleur Principal :

- soit par Tableau d'avancement (avancement possible à partir d'une certaine ancienneté) ;
- soit par concours professionnel (conditions d'ancienneté à remplir pour candidater). Conditions statutaires pour l'accès au grade de contrôleur principal :

► **Par Tableau d'avancement :**

- avoir au moins atteint le 7^{ème} échelon de contrôleur 1^{ère} classe ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

► **Par concours professionnel :**

- avoir au moins atteint le 6^{ème} échelon de contrôleur 1^{ère} classe ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau. Conditions statutaires pour l'accès au grade de contrôleur 1^{ère} classe :

► **Par Tableau d'avancement :**

- avoir au moins atteint le 7^{ème} échelon de contrôleur 2^{ème} classe ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs

► **Par concours professionnel :**

- avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de contrôleur 2^{ème} classe ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau. Les services effectifs ne prennent pas en compte les périodes interrompues d'activité suivantes :
- le congé parental, la disponibilité,
- le service national (les périodes de réserve et d'engagement comme officier ou sous-officier sont prises en compte),
- la formation initiale dans les écoles (hors stage pratique).

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques définit les conditions statutaires de recrutement et de déroulement de carrière.

| Grade | Echelon | Durée moyenne | Indice majoré (1) |
|--|---------|---------------|-------------------|
| Contrôleur Principal | 11ème | | 562 |
| | 10ème | 3 ans | 540 |
| | 9ème | 3 ans | 519 |
| | 8ème | 3 ans | 494 |
| | 7ème | 2 ans | 471 |
| | 6ème | 2 ans | 449 |
| | 5ème | 2 ans | 428 |
| | 4ème | 2 ans | 410 |
| | 3ème | 2 ans | 395 |
| | 2ème | 2 ans | 380 |
| | 1er | 1 an | 365 |
| ▲ PROMOTION ▲ | | | |
| Contrôleur 1^{ère} classe | 13ème | | 515 |
| | 12ème | 4 ans | 491 |
| | 11ème | 4 ans | 468 |
| | 10ème | 4 ans | 445 |
| | 9ème | 3 ans | 425 |
| | 8ème | 3 ans | 405 |
| | 7ème | 3 ans | 390 |
| | 6ème | 2 ans | 375 |
| | 5ème | 2 ans | 361 |
| | 4ème | 2 ans | 348 |
| | 3ème | 2 ans | 340 |
| | 2ème | 2 ans | 332 |
| | 1er | 1 an | 327 |
| ▲ PROMOTION ▲ | | | |
| Contrôleur 2^{ème} classe | 13ème | | 486 |
| | 12ème | 4 ans | 466 |
| | 11ème | 4 ans | 443 |
| | 10ème | 4 ans | 422 |
| | 9ème | 3 ans | 400 |
| | 8ème | 3 ans | 386 |
| | 7ème | 2 ans | 371 |
| | 6ème | 2 ans | 358 |
| | 5ème | 2 ans | 345 |
| | 4ème | 2 ans | 335 |
| | 3ème | 2 ans | 332 |
| | 2ème | 2 ans | 329 |
| | 1er | 1 an | 326 |

(1) Grille indiciaire au 1/2/2014 - Valeur du Point indice brut depuis le 1/7/2010 : 4,6303 €

Prime de rendement, indemnités de stage, frais de transport et de changement de résidence

Prime de rendement

Les contrôleurs stagiaires font l'objet d'un régime indemnitaire spécifique. A ce titre la prime de rendement est mensualisée dès l'entrée à l'ENFiP.

Indemnités de stage

Le montant des indemnités de stage dépend de votre résidence familiale et administrative et des lieux de formation théorique et de stage d'application :

STAGE THÉORIQUE HORS DE VOTRE RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE (RA) ET FAMILIALE (RF)

| Deux périodes différenciées stage théorique - stage pratique | Stage théorique | | | | | | | Stage pratique | | | | | TOTAL |
|--|-----------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------------|----------|----------|----------|----------|---------|
| | Mois 1 | Mois 2 | Mois 3 | Mois 4 | Mois 5 | Mois 6 | Mois 7 | Mois 8 | Mois 9 | Mois 10 | Mois 11 | Mois 12 | |
| Stage pratique hors RA et RF | 3 taux*/j | 2 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | |
| | 846 € | 564 € | 564 € | 564 € | 564 € | 564 € | 282 € | 282 € | 282 € | 282 € | 282 € | 282 € | 5 358 € |
| Stage pratique dans RA ou RF | 3 taux/j | 2 taux/j | 2 taux/j | 2 taux/j | 2 taux/j | 2 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | |
| | 846 € | 564 € | 564 € | 564 € | 564 € | 564 € | 282 € | 282 € | 282 € | 282 € | 282 € | 282 € | 5 358 € |

* Taux : 9,40 €

STAGE THÉORIQUE DANS VOTRE RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE (RA) ET FAMILIALE (RF)

| Deux périodes différenciées stage théorique - stage pratique | Stage théorique | | | | | | | Stage pratique | | | | | TOTAL |
|--|-----------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------------|----------|----------|----------|----------|---------|
| | Mois 1 | Mois 2 | Mois 3 | Mois 4 | Mois 5 | Mois 6 | Mois 7 | Mois 8 | Mois 9 | Mois 10 | Mois 11 | Mois 12 | |
| Stage pratique dans RA ou RF | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 0 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | |
| | 282 € | 282 € | 282 € | 282 € | 282 € | 282 € | 0,00 | 282 € | 282 € | 282 € | 282 € | 282 € | 3 102 € |
| Stage pratique hors RA et RF | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 1 taux/j | 0 taux/j | 3 taux/j | 2 taux/j | 2 taux/j | 2 taux/j | 2 taux/j | |
| | 282 € | 282 € | 282 € | 282 € | 282 € | 282 € | 0,00 | 846 € | 564 € | 564 € | 564 € | 564 € | 4 794 € |

ATTENTION

L'ensemble des communes de l'agglomération urbaine de Lille constitue une seule et même commune. En région parisienne : Paris et les départements des Hauts de Seine (92), Seine Saint Denis (93) et le Val de Marne (94) constituent une seule et même commune.

Début 2016, l'ENFiP vous demandera d'effectuer votre choix de lieu de stage d'application. Vos choix peuvent avoir une incidence financière, n'hésitez à prendre conseil auprès des militants de la CGT.

Frais de transports : Remboursement

Si vous êtes lauréat du concours interne ou du concours externe issu d'une administration vous bénéficiez :

- en début de formation, du remboursement d'un aller simple entre votre résidence administrative ou familiale et l'établissement de formation ;
- en fin de formation, du remboursement d'un aller simple entre le lieu de scolarité et votre résidence familiale.

Tous les contrôleurs stagiaires bénéficient d'un remboursement d'un aller retour entre l'école et le lieu du stage découverte, d'un aller entre l'école et le lieu de stage d'application et d'un aller entre le lieu du stage d'application et le lieu de 1ère affectation.

Prise en charge partielle « domicile-travail »

Vous bénéficiez dans les mêmes conditions que les agents titulaires de la prise en charge partielle des frais de transports entre votre domicile et l'école.

Prise en charge des frais de changement de résidence

Si vous êtes lauréat du concours interne ou externe mais issu d'une administration financière ou non, vous pouvez bénéficier à l'issue de votre formation de la prise en charge de vos frais de changement de résidence entre votre résidence administrative antérieure et celle de votre nouvelle affectation.

Les premières affectations

Les contrôleurs stagiaires sont intégrés au mouvement général de mutations des contrôleurs des finances publiques. Vous serez affectés selon la règle de l'ancienneté administrative « recalculée ». Un guide complet vous sera communiqué par la CGT Finances Publiques en fin d'année.



Votre demande de 1^{ère} affectation est liée à la dominante suivie durant votre scolarité.

Le processus d'affectation en 4 temps

- **1. Le dépôt de votre demande** de 1^{ère} affectation à l'aide du logiciel AGORA, en janvier 2015 (ne vous y prenez pas au dernier moment... et venez aux permanences de la CGT Finances Publiques !);
- **2. La publication du projet des 1^{ères} affectations** (mai);
- **3. La tenue de la CAP nationale de mutation et 1^{ères} affectations**, qui a pour mission d'examiner le mouvement de 1^{ères} affectations. Les élus de la CGT Finances Publiques, accompagnés d'experts s'assurent alors du respect des règles, défendent les dossiers que vous leurs confiez et essaient de résoudre les "cas sociaux" ou familiaux graves. Nous tenons à rappeler l'importance à nous transmettre vos dossiers car seuls ceux-ci seront évoqués en CAP Nationale par les élus.
- **4. La publication du mouvement définitif, « les suites » de la CAP.**
Vous saurez alors quelle est votre affectation définitive. Vous serez affectés dans le cadre du mouvement national de 1^{ères} affectations, interclassés dans le mouvement général de mutation des contrôleurs. Votre affectation nationale sera prononcée : à la direction (DDFIP ou DRFIP - en général il s'agit du département), à la RAN (Résidence d'affectation nationale - ville d'implantation des services de la DGFIP) et à la structure.

La CGT Finances Publiques
présente pendant
tout le processus

Ne vous inquiétez pas, au delà des informations transmises par l'administration, la CGT vous donnera tous les renseignements concernant l'ensemble de ce processus :

- dans « Le guide du stagiaire – spécial 1^{ères} affectations des contrôleurs stagiaires » publié par la CGT Finances Publiques dès le début de la campagne de mutation.
- Lors des permanences organisées avec des élus en CAPN, afin de vous guider dans vos démarches.
- Une Heure Mensuelle d'Information (HMI) « spéciale 1^{ères} affectations » de 2 heures sera animée par vos représentants de la CGT Finances Publiques.



© Pixabay



La CGT incontournable ! Être syndiqué c'est participer

- 
- ▶ Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais rien ne se gagne sans une véritable action collective.
 - ▶ Chaque décision qui est prise "en haut" a des répercussions dans votre travail... et aussi dans votre vie. Mais chaque victoire "en bas" compte.
 - ▶ Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative, être porteur d'idées !
 - ▶ La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire, solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres et techniciens,...) et présent sur tous les lieux (lieu de travail, département, Etats, Europe, Monde). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la nouvelle Confédération Syndicale Internationale.

Qu'est-ce que la CGT ?

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure. La CGT, qui regroupe plus de 700 000 adhérents, est la première organisation syndicale du pays.

- ▶ Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public, militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.
- ▶ Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).
- ▶ Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.

La CGT : une force qui compte !

"Le mécanisme est simple" : plus les organisations syndicales ont de poids (nombre d'adhérents, d'électeurs...), mieux elles sont prises en compte pour vous représenter, vous défendre et pour porter vos revendications. Cela permet d'être présent à tous les niveaux par le biais des différentes structures de la CGT : à la DGFIP (la CGT Finances Publiques), aux Ministères de Bercy (la Fédération des Finances CGT) et dans la Fonction publique avec l'UGFF-CGT (Union générale des fédérations des fonctionnaires).

Présente dans toutes les directions et départements, la CGT met à votre disposition ses dizaines d'élus en Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales, son millier d'élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de vie au Travail, Comité Départemental d'Action Sociale) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.

Dès aujourd'hui, à la DGFIP, rejoignez la CGT Finances Publiques

Comme dans toutes les directions de la DGFIP, des organismes institutionnels existent à l'ENFiP.

Certains concernent le personnel "permanent" (les chargés d'enseignements et le personnel administratif) : CTL (Comité technique local, qui traite des questions générales de fonctionnement des services), CAPL (Commissions administratives paritaires locales, qui a connaissance de toutes les questions individuelles concernant la carrière), CHSCT (Comité hygiène et sécurité et conditions de travail), CDAS (Comité Départemental à l'Action Sociale). Vous retrouverez ces organismes dans votre future direction.

Les conseils de promotion

Concernant les stagiaires dans les écoles, un organisme spécifique est mis en place : le Conseil de promotion.

Pour la CGT Finances Publiques les modalités de cette instance sont une véritable provocation et font de ce conseil une réunion d'informations sans règlement intérieur puisque la CGT refuse toujours de le valider.

Car pour la CGT, ce conseil doit avoir une compétence large et doit être une instance tripartite avec :

- des représentants de stagiaires élus ;
- des représentants de chargés d'enseignement élus (l'Administration a choisi des représentants nommés) ;
- des représentants de l'administration.

La CGT Finances Publiques présentera une liste de candidats stagiaires comme vous qui porteront vos revendications et continueront à lutter pour faire de ce conseil une vraie instance de dialogue social. Vous pourrez bien entendu être candidat aux élections.

Après les élections qui auront lieu en novembre, le conseil se réunira 2 fois durant la scolarité.

Pourquoi voter ?

Ce sont les stagiaires qui éliront leurs représentants. Il est important de se faire représenter pour faire valoir ses droits! Il s'agit aussi de s'assurer que votre opinion soit prise en compte, pour l'année en cours comme pour les promotions suivantes. Des succès, grands ou plus modestes, n'ont été possibles les années précédentes en Conseil d'établissement, de scolarité ou de promotion, qu'en liant la mobilisation des stagiaires

avec le travail de leurs représentants en Conseil de promotion. Les candidats CGT seront là pour ça. Stagiaires comme vous (déjà militants avec l'expérience des services et nouveaux syndiqués), ils mettront en œuvre cette démarche, et ils s'engageront notamment à :

- préparer collectivement les réunions des Conseil de promotion (lors des HMI en particulier) ;
- faire remonter les attentes et les demandes des stagiaires ;
- transmettre les informations par la distribution d'un compte-rendu.

N'HÉSITEZ PAS À
REJOINDRE LA CGT ET
À VOUS PROPOSER
COMME CANDIDAT !
Formés, pas formatés,
soyez engagés !!

La CGT incontournable à la DGFIP

Les élections de décembre 2014 ont confirmé la 1^{ère} place de la CGT au niveau de l'ensemble de la fonction publique (3 versants), avec 23,1% des voix.

La CGT Finances Publiques, deuxième organisation à la DGFIP et comptant plus de 11000 adhérents, est présente dans tous les départements et toutes les directions. Elle s'appuie sur un réseau militant présent sur plus de 2000 sites. Elle compte plusieurs dizaines d'élus-e-s dans les Commissions Administratives Paritaires Nationales et plus de 1000 élus-e-s et représentant-e-s dans les différentes instances locales.

Rejoignez nous !



Bulletin d'adhésion

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... N° DGFIP :

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom :

Service :

Adresse : entrée - bâtiment - résidence :

N° : type et voie :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom :

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

NVO (hebdo d'actualité) **OPTIONS** (journal des cadres et techniciens)

VIE NOUVELLE (journal des retraités)

Date :/...../..... Signature :

SECTION :

ENFiP Lyon - Groupe :

ENFiP Noisy - Groupe :

ENFiP Clermont - Groupe :

Montant de l'adhésion :
Contrôleur-Stagiaire : 60 €



- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

Salle CAP nationales : Tél : 01.55.82.80.72 / 8073 / 8074 / 8075

Construire ensemble
l'action revendicative
pour gagner



NVO

web & magazine

l'actualité sociale et juridique

OFFRES
SPECIALES
2015

5€/mois
NVO BIMEDIA
60€/an

9€/mois
RPDS BIMEDIA
108€/an

12€/mois
NVO+
144€/an

Bulletin d'abonnement

Société (si nécessaire à l'expédition) _____
 Fédération _____
 Nom _____
 Prénom _____
 N° Rue _____ Ville _____
 Code Postal _____ Anrée de naissance _____
 Tél. _____
 Mail _____

Je m'abonne à
 NVO BIMEDIA 60€/an
 RPDS BIMEDIA 108€/an
 NVO+ 144€/an

Payable
 Par chèque à l'ordre de la Vie Ouvrière
 N° chèque _____
 Banque _____
 Par prélèvement automatique en
 2 fois, prélèvement mensuel 12 fois, prélèvement mensuel
Merci de remplir l'autorisation ci-dessous
Datex et signer l'autorisation de prélèvement, et merci de joindre votre RIB
 Je souhaite recevoir une facture Oui Non
 Offre valable jusqu'au 31/12/2015. Au-delà, nous consulter.

Autorisation de prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Nouvelle SA la Vie Ouvrière à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de la Nouvelle SA la Vie Ouvrière

Titulaire du compte
 Nom _____ Prénom _____
 N° Rue _____ Code Postal _____ Ville _____
 IBAN _____
 BIC _____
 Créancier: La Vie Ouvrière, 263, rue de Paris, case 600 - 93516 Montreuil Cedex - Identifiant SEPA : FR8722632727
 Fait le : _____ Signature _____

Etablissement teneur du compte
 Nom _____ Adresse _____
 Code Postal _____ Ville _____
 Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant le date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les quinze jours en cas de prélèvement non autorisé.

À renvoyer à : Service abonnements Nouvelle Vie Ouvrière/NVO
 case 600, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex
 Tél. : 01 49 88 68 50 – Fax : 01 49 88 68 66

allez vite pour tout savoir...
nvo.fr
 le rendez-vous du web

...prenez le temps pour tout comprendre
nvo
 un mensuel de 52 pages



NVO

bimédia

l'actualité sociale et juridique dans toutes ses dimensions

